



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CCAS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, les Membres du Ccas se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 20/06/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation :
20 juin 2023

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, CHANUT Henri, DOERLER Marie, ESTEVE Anne-Marie, FALENTIN Julien, GUILLAUME Jean-Marie, KEINERKNECHT René, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, PARET Evelyne

Mandat de procuration : OGER Rachel à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROZOT Jocelyne à KEINERKNECHT René

Absents : GAUZELIN Jacques, LEFEUVRE Patrice, MARY Odette, ETIENNEY Michel

Secrétaire de séance : Monsieur CHANUT Henri

Membres présents.....9
 Absents ayant donné mandat de procuration.....2
 Absents.....4
 Votants.....11

Délibération DELIB 13 23

Tarifs de location de la Maison de l'Amitié

Par délibération du 27 juin 2022, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. avait fixé les tarifs d'utilisation de la Maison de l'Amitié. Il convient aujourd'hui de revaloriser ces tarifs du montant de l'inflation entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023 soit 6%.

Il est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'appliquer à toute location intervenant à compter du 1^{er} septembre 2023, les tarifs suivants :

Prestations	Tarifs au 1^{er} septembre 2023
<u>Locations de salle</u>	
Prestation sans cuisine (la soirée du lundi au vendredi, sauf jours fériés)	190 €
Prestation avec cuisine (du vendredi à 18h00 au lundi à 8h00 et/ou jours fériés)	424 €
<u>Vaisselle</u>	
Location tarif par personne	2 €
Perte ou casse :	
- tarif par couvert	0.50 €
- tarif par assiette, verre, tasse	1.50 €
- tarif par plat, cruche...	5 €
<u>Nettoyage</u>	
Tarif horaire de remise en état suite à défaut de nettoyage constaté dans l'état des lieux de retour de location	30 €

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 29 juin 2023
Henri CHANUT,
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2023.06.29 11:30:55 +0200
Ref:20230629_102004_1-2-O
Signature numérique
le Maire